



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : systeme penitentiaire

Question écrite n° 42370

## Texte de la question

En juin dernier, le directeur de l'administration pénitentiaire s'est rendu à la Réunion pour y effectuer un audit de la situation qui prévaut dans les maisons d'arrêt de ce département. Compte tenu de la situation particulièrement préoccupante des établissements pénitentiaires de la Réunion, notamment celui de Saint-Denis où la vétusté des locaux ajoutée à un taux d'occupation excessif empêchent son bon fonctionnement, monsieur M. André-Maurice Pihouée demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, ce qu'il envisage de faire pour remédier à ce problème. Par ailleurs, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les conclusions du rapport de ce récent audit.

## Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, tient tout d'abord à rappeler à l'honorable parlementaire que le département de la Réunion a fait l'objet, il y a maintenant près de huit ans, de la première opération de modernisation et d'extension du parc pénitentiaire des départements d'outre-mer par la construction du centre pénitentiaire de la Plaine-des-Galets d'une capacité de deux cent vingt places et d'un coût d'investissement de près de 160 millions de francs. Cette opération s'avère désormais insuffisante pour remédier aux difficultés que rencontre actuellement le service public pénitentiaire réunionnais du fait, notamment, de l'exiguïté et de la vétusté de la maison d'arrêt de Saint-Denis. C'est pourquoi ont été élaborées, à l'issue de la récente visite du directeur de l'administration pénitentiaire à la Réunion, différentes solutions dont l'évaluation financière s'achève. Les décisions de principe pourront de ce fait être arrêtées dans les prochaines semaines. Dans l'attente de la mise en œuvre effective des solutions qui seront retenues, des travaux urgents portant sur les toitures de l'établissement de Saint-Denis ont été entrepris et seront prochainement achevés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pihouée André-Maurice](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42370

**Rubrique :** Dom

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 août 1996, page 4487

**Réponse publiée le :** 4 novembre 1996, page 5798